Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20190912-85-2019-DE Date de télétransmission : 17/09/2019 Date de réception préfecture : 17/09/2019



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE **DU SERVICE PUBLIC** DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2018

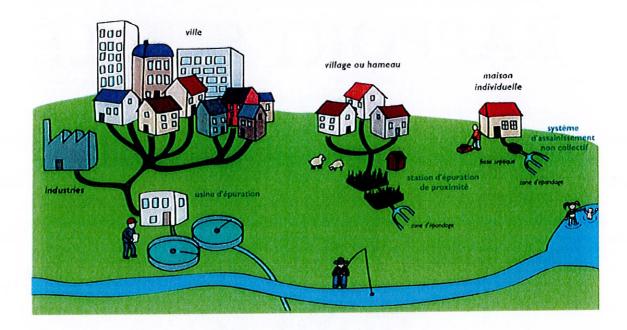
Présentation du Service de l'Assainissement

La gestion de l'assainissement est assurée par plusieurs entités :

La commune de Volvic : son rôle concerne la collecte des eaux usées de l'ensemble du bourg et des villages, elle assure par ailleurs, le traitement épuratoire de certains villages (Viallard, la Coussedière et Egaules).

La société SUEZ : Délégataire du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR), elle gère l'acheminement des eaux usées des collectivités adhérentes au SIARR et exploite la station d'épuration de Riom.

Le SIARR : Le syndicat assure la gestion du service d'assainissement non-collectif sur le territoire communal.



Concernant la partie exploitée en direct par les services techniques de Volvic, ces infrastructures comportent :

- 3 stations d'épuration (Viallard, la Coussedière et Egaules) ;
- 18 déversoirs d'orage ;
- 2 postes de relevage des eaux usées ;
- 46.9 km de réseau permettant la collecte des eaux usée (unitaire et séparatif).

Le service de l'assainissement se compose de 3 agents (2 agents techniques et un agent administratif).

Tous les abonnés peuvent se présenter au Service de l'Assainissement, Services Techniques, ZA de Champloup, rue de la Roche Michel à Volvic, Téléphone 04 73 33 63 06 - Fax 04 73 33 68 48.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures à 12 heures et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Un service d'astreinte est assuré, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour toutes les urgences au 06 85 40 27 67.

2. PRESENTATION DES PROJETS DU SERVICE

2.2. PROJETS REALISES EN 2018

L'année 2018 a été marquée par La réalisation de plusieurs projets :

- Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées à la Coussedière (46 ml de PVC DN315).
- Travaux d'assainissement, avenue de la liberté (154 ml de PVC DN600)
- Construction d'un réseau d'eaux pluviales et reprise du réseau d'assainissement, rue des Feuillades à Moulet (Pluvial: 150 ml de PVC DN 315 et EU 40 ml de PVC DN200).
- Réhabilitation de regards d'assainissement par reconstruction de cunettes.
- Hydrocurage des stations d'épuration (Egaules, la Coussedière et Viallard) et du bassin d'orage (Moulet-Marcenat).
- Mise en place d'une vanne entre les bassins de rétention des eaux usées et le poste de relevage du bassin d'orage de Moulet pour faciliter sa maintenance.

De plus des travaux en régie ont été réalisés par les agents du service :

Construction de 7 nouveaux branchements pour les Eaux Usées et de 2 nouveaux branchements pour les Eaux pluviales.

2.3. LES PROJETS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2019

Nous envisageons cette année les travaux suivants :

- Amélioration du fonctionnement de la STEP d'Egaule par la mise en place d'un dégrilleur, le remplacement du poste de relevage et la mise en télégestion de l'installation
- Reconstruction du réseau d'assainissement rue de la Libération/rue de Tournoël.
- Amélioration des écoulements d'eaux usées de la future crèche et de la salle des fêtes de Volvic
- Reprise d'un réseau d'assainissement détérioré rue de la Garenne

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE (DECRET DU 2 MAI 2007)

3.1. INDICATEURS GENERAUX

A - ESTIMATION OU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Nombre d'habitants desservis : 4 465 habitants

B - Nombre d'autorisations de deversement d'effluents d'établissements industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique

Nombre d'autorisations de déversement : 2

C - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette : 0.58 années

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190912-85-2019-DE
Date de télétransmission : 17/09/2019
Date de réception préfecture : 17/09/2019
AINISSEMENT

D - Faux d'impayes sur les factures d'eau de l'année precèdente

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1.

Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente : 4.87 %

E - TAUX DE RECLAMATION

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Nombre de réclamation : 0 (hors demande de dégrèvement)

F - MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Montant des abandons de créances : 0 €

G - MONTANT FINANCIER DES TRAVAUX ENGAGES

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité et qui comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Montant financier des travaux engagés : 175 234 € HT

H - PRIX LTC OU SERVICE AU M3 POUR 120 M3

Cet indicateur correspond au prix du service par mètre cube pour un abonné domestique ayant consommé 120 mètres cubes pendant 1 an.

rubrique	consommation	prix unitaire HT 2018	montant HT 2018	montant TTC 2018
PART COMMUNALE	120 m³	0.54	64.80	71,28
MODERNISATION RESEAU COLLECTE	120 m³	0.18	21.60	23.76
		TOTAL TTC		95.04

Prix ttc du service au m³ pour 120 m³: 0.79 €

3.2. INDICATEURS SPECIFIQUES AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

A - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Code	Nom	
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	
VP.265	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé (/15)	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide)	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	
VP.266	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau (/30)	15
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) (10 points)	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
TOTAL (/120)		70

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 70 %

B - QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue de la station ne sont pas pris en compte.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 30

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20190912-85-2019-DE Date de télétransmission 17/09/2019 Date de réception préfecture 17/09/2019

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

C - Nombre de points du reseau de collecte nécessitant des interventions frequentes de curage par 130 km de réseau

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive et curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.

Règles de calcul nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100

Nombre de points = 3 / 46.9 X 100 = 6

O - Taux de dépordement d'effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Nombre de demandes = 0 Nombre d'abonnés desservis = 1125

> Indicateur 2018 = 0 x1 000 = 0 1125

E - TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq demières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.63 %

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20190912-85-2019-DE Date de télétransmission : 17/09/2019 Date de réception préfecture : 17/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBÉRATION N° 85/2019

L'an deux mil dix-neuf le douze septembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2019.

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 18

Votants: 27

Etaient présents: Mohand HAMOUMOU – Jean-Pierre PEYRIN – Christine DIEUX – Jean-Christophe GIGAULT – Nicole LAURENT – Gilbert MÉNARD – Nadège BROSSEAUD-LEROY – Daniel BAPTISTE – Denise AMBLARD – Marguerite SOUTY – Jean-Baptiste M'BOUNGOU – Bernadette GRELIER – Isabelle DOMINGUES – Joël DE AMORIM – Françoise RIGOULET – Eric AGBESSI – Fanny ANNEZO – Michel GOURCY. Etaient représentés:

Marie-Aude JACQUES par Jean-Pierre PEYRIN. Jean-Yves SUDRE par Mohand HAMOUMOU. César DE SOUSA par Nicole LAURENT. Okan YALCIN par Jean-Baptiste M'BOUNGOU. Laurent PÉNEVÈRE par Michel GOURCY. Elie JENNIN par Françoise RIGOULET. Florent LOUSTALET par Gilbert MÉNARD. Louis-Paul COLDREY par Eric AGBESSI. Bruno MAGNIN par Jean-Christophe GIGAULT.

Mme Christine DIEUX est désignée secrétaire de séance.

OBJET:

EAU-ASSAINISSEMENT Commune de Volvic – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement 2018 M. Jean-PEYRIN, Adjoint au Maire en charge des Travaux, présente à l'assemblée le rapport Assainissement de la commune de Volvic pour l'exercice 2018.

Ce rapport, établi en application des articles L. 2224-5 et de D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente la qualité et le coût des services publics de l'assainissement à Volvic pour l'année 2018.

Ce rapport inclut les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et les détails financiers exigés par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté d'application daté du même jour.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 2 mai 2007 précité et en accord avec la stratégie nationale du développement durable, le rapport est établi en examinant trois axes :

- la qualité de service à l'usager,
- la gestion financière et patrimoniale,
- les performances environnementales du service.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu:

- PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2018 de l'assainissement.
- DIT que le rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie et sur le Site Internet de la commune

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20190912-85-2019-DE Date de télétransmission : 17/09/2019 Date de réception préfecture : 17/09/2019

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 17/09/2019

Publié ou notifié Le : 17/09/2019

Le Maire,

Mohand HAMOUMOU

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Mohand HAMQUMOU